



# FAITS & DOCUMENTS

LETTRE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES FONDÉE PAR EMMANUEL RATIER

## SOMMAIRE

N° 522 9 €

► DOSSIER: (p.1-12)  
JEUNESSE, ÉDUCATION  
ET SEXUALITÉ EN MACRONIE (3)

► POURQUOI JEUNESSE, ÉDUCATION ET  
SEXUALITÉ EN MACRONIE ? (p.1-2)

► OLIVIER DUHAMEL (FIN) (p.2-3)

► ÉRIC DUPOND-MORETTI (p.3-6)

- L'OGRE D'OUTREAU  
PLACE VENDÔME (p.4)

- LES AMIÉNOIS ET  
L'« INCESTE HEUREUX » (p.4-6)

► ÉLISABETH GUIGOU (p.6-12)

- QUAND LE FIGARO  
S'ASSOCIE À L'HUMANITÉ (p.6-8)

- « UN DOCUMENT QUE  
SES SERVICES POSSÉDAIENT  
DEPUIS UN AN » (p.8-9)

- UN PASSAGE PLACE VENDÔME  
MARQUÉ PAR LES AFFAIRES  
PÉDOCRIMINELLES (p.9-12)

## INDEX

Aïgère P. .... p.12	Joubrel M. .... p.10
Ancel J. .... p.4	Justice P. .... p.9
Angot C. .... p.6	Kouchner C. .... p.12
Anor E. .... p.3	Lebreton A. .... p.12
Aouchiche S. .... p.12	Lendon B. .... p.3
Ariès P. .... p.12	Lucet É. .... p.10
Audigé T. .... p.2	Macron E. .... p.2
Ayache-Vidal O. p.4	Mannechez famille. p.5
Azéna D. .... p.3	Marchand M. .... p.4
Babinet G. .... p.3	Marik N. .... p.3
Beauvais A.-S. p.3	Mazet P. .... p.12
Beneux L. .... p.6	Morand G. .... p.12
Benmakhlouf A. p.7	Morel F. .... p.2
Berton F. .... p.4	Ringot D. .... p.12
Bigorgne L. .... p.2	Roche P. .... p.12
Bolhaus V. .... p.2	Sabourin P. .... p.10
Bosser F. .... p.3	Sarközy N. .... p.4
Bouillon M. .... p.9	Sénard J.-D. .... p.3
Clamadeu J.-P. p.3	Smadja-Epstein M. p.12
Cohen P. .... p.10	Tallec Y. .... p.8
Delarue H. .... p.4	Taponier S. .... p.9
Descocings R. .... p.2	Toulec C. .... p.9
Duhamel O. .... p.3	Tricard N. .... p.10
Dupond-Moretti E. p.4	Ulrich G. .... p.6
Garde S. .... p.6	Veil J. .... p.3
Guertzen-Bitsch F. p.10	Vervloessem M. p.9
Guigou É. .... p.6	Vigouroux C. .... p.6

## JEUNESSE, ÉDUCATION ET SEXUALITÉ EN MACRONIE (3)

Après le séisme provoqué par la révélation de l'inceste d'Olivier Duhamel, notre dossier *Jeunesse, éducation et sexualité en Macronie* se penche sur le rapport du couple présidentiel à la Justice, avec la promotion, place Vendôme, d'Éric Dupond-Moretti, l'« Ogre d'Outreau » qui participa, lors d'un procès à Amiens, à bâtir le récit d'un « inceste consenti » voire « heureux ». Une étrange conception de la Justice, de l'enfance et de la sexualité confirmée par la promotion à la tête d'une commission sur l'inceste, puis au Conseil supérieur de la magistrature de la « Sanaryenne » Élisabeth Guigou dont le passage place Vendôme a été marqué par une attitude plus qu'ambiguë dans le traitement des affaires pédo criminelles...

### Pourquoi *Jeunesse, éducation et sexualité en Macronie* ?

La genèse de ce dossier remonte à un matin ensoleillé de septembre 2017. Ce jour-là, notre rédacteur, Xavier Poussard, est convié par un groupe d'individus appartenant au monde du renseignement français à participer à un petit-déjeuner dans le lobby d'un grand hôtel parisien. L'objet de cette rencontre informelle ? Une prospective sur ce que pourraient être le « macronisme » et les réseaux qui y prédomineront. Nous ne sommes pas les plus à même de traiter le sujet : *Faits & Documents* n'a pas vu venir le coup. Notre analyse s'appuyait alors sur la déferlante populiste dont le vote en faveur du Brexit, puis l'élection de Donald Trump avaient été les manifestations les plus éclatantes. Pourquoi et comment la France avait-elle échappé à cette puissante lame de fond qui poursuivra sa route en Italie et au Brésil ?

D'autant que le charisme d'Emmanuel Macron, le candidat mondialiste, ne sautait pas aux yeux. Trahissant son inexpérience politique, ses meetings suscitaient les sarcasmes. Nous attendions donc l'éclatement de la « bulle Macron » annoncé par les projections s'appuyant sur le « big data », celles-là même qui, à rebours des instituts de sondages, avaient annoncé

le Brexit et l'élection de Trump. Des projections recoupées par les estimations confidentielles du ministère de l'Intérieur, fondées sur des remontées préfectorales. Très nettement et jusqu'au bout, les deux méthodes avaient donné un second tour opposant François Fillon à Marine Le Pen. Toutefois, l'élection d'Emmanuel Macron n'ayant pas été contestée par ses concurrents, son arrivée au pouvoir n'était plus contestable. Pas plus qu'elle ne le sera en 2022, malgré les anomalies d'un second tour où le RN aura obtenu plus de 60 % en Martinique et en Guyane et presque 70 % en Guadeloupe sans que ce plébiscite trouve une quelconque expression en métropole. Sauf dans les chiffres du ministère de l'Intérieur qui apparaîtront pendant la soirée électorale en arrière-plan sur France 2, lesquels, contrairement au résultat indiqué, donneront une avance pour Marine Le Pen...

Quoi qu'il en soit, en sabordant le PS et LR, les deux partis qui avaient gouverné la France sous la V<sup>e</sup> République, la *nomenklatura* républicaine avait échappé à la déferlante populiste. Avaient décollé de ce sabordage des ralliements en cascade à Emmanuel Macron qui, ce jour-là, rendaient notre conversation brouillonne. Qui étaient parmi les ralliés les simples opportunistes ? Comment trier l'anecdotique du signifiant ?



## DOSSIER

Quelle serait l'armature du nouveau pouvoir? Et ce pouvoir, était-il si nouveau qu'il prétendait l'être? Après quelques banalités sur les « réseaux gays », le recyclage des « chiraquiens », des « sarközystes » ou de l'« État PS », la conversation se porta subitement sur le décès de **Pierre Bergé** qui venait de survenir. Encore un qui avait été séduit par ce jeune homme de 39 ans que **Julien Dray** avait qualifié de « dragueur de vieux ». Vieux. Le mot était lâché. Et si, contrairement aux apparences, nous avions affaire à la queue de comète de ce qui avait été mis en place dans les années 1980 et qui constituait désormais le « vieux monde »?

Pendant cette conversation à bâtons rompus, les noms fusaient. Un des intervenants, sans doute par association d'idées, passa de Pierre Bergé à **Jean-Marc Borello**. Très au fait de l'action et des méthodes employées par les réseaux pédocriminels auxquels il avait été confronté dans le cadre de ses activités professionnelles, cet intervenant avait été intéressé par l'écho que nous avions consacré au patron du **Groupe SOS**, peu avant le premier tour de l'élection présidentielle. **Emmanuel Macron**, de part une histoire personnelle surdéterminée par sa rencontre avec « **Brigitte** » à l'âge de 14 ans, marquerait-il ses distances avec la nébuleuse pédophile, ou, au contraire serait-il complaisant vis-à-vis de celle-ci? Pire, avait-il été poussé par ces réseaux-là? Encore une fois, les noms fusaient... Ce qui s'était produit dans le huis clos d'un atelier théâtre de province était-il un simple « accident de parcours » auquel il ne fallait pas trop prêter attention, ou, au contraire, faisait-il d'Emmanuel Macron un pur produit d'une nébuleuse pédophile dont il serait désormais le garant et le protecteur? Des réseaux par essence sujets au chantage, parfois exercé par des puissances étrangères... S'il s'avérait que ces réseaux avaient été surdéterminants dans l'ascension d'Emmanuel Macron, cela expliquerait-il son action à Bercy, ses ventes injustifiables de fleurons français au profit de l'aile mondialiste de l'État profond américain, parfaitement incarnée par la **Commission Trilatérale**? Le nouveau président était-il un simple pion ou était-il une carte maîtresse du mondialisme, comme le laissait entendre *The Economist* qui l'avait dépeint en « *Sauveur de l'Europe* » marchant sur l'eau, tel un prophète?

C'est songeur que nous ressortions de cette réunion qui s'était éternisée. De ces réflexions a mûri l'idée d'écrire *Un Vrai visage d'Emmanuel Macron*, en commençant par la période 2007-2017, la plus documentée. D'où notre première saison, *Le Pacte de corruption*. Puis venait l'épineuse question de la nature de sa relation avec « Brigitte », une histoire maintes fois réécrite par ses protagonistes et toujours entourée de zones d'ombre. Ce fut *Le Mystère Brigitte Macron*, deuxième saison de notre enquête. La succession des affaires pédocriminelles, des « ministres en poste ou passé » ayant fréquenté le domicile parisien de **Jeffrey Epstein**, jusqu'à l'affaire **Duhamel**, en passant par l'arrivée surprenante de **Éric Dupond-Moretti** place Vendôme, faisaient à chaque fois écho aux questions que nous nous étions posées ce jour de septembre 2017. Quand, au début de l'année 2023, **Élisabeth Guigou** fut recasée au **Conseil supérieur de la magistrature** et **Jack Lang** reconduit à la tête de l'**Institut du Monde Arabe**, traiter le sujet devint un impératif. Voici donc, commencée par notre portrait de Jean-Marc Borello, la suite de notre *Vrai visage d'Emmanuel Macron*, une Saison 3 sobrement intitulée *Jeunesse, éducation et sexualité en Macronie...*

**DUHAMEL Olivier** (fin). L'influence de l'**Institut Montaigne** auprès d'**Emmanuel Macron** s'était manifestée dès le lancement d'**En Marche!**, en avril 2016. Le nouveau mouvement politique était en effet domicilié à l'adresse personnelle de son directeur, **Laurent Bigorgne**. Une affaire de famille puisque la compagne de ce dernier, **Véronique Bolhuis**, ancienne directrice des admissions à **Sciences-Po**, était également directrice de la publication du site Internet du mouvement de Macron. Le rôle d'éminence grise du directeur de l'**Institut Montaigne** pendant la campagne de 2017 est largement documenté, notamment par les *MacronLeaks*, « ce qui est tout naturel car Laurent Bigorgne revendique un long compagnonnage: Emmanuel Macron était étudiant à **Sciences-Po** du temps où Bigorgne y travaillait auprès du directeur **Richard Descoings**, en 2000; puis il y donna des cours en 2004, alors que Bigorgne était devenu directeur des études. Certains s'offusqueront de l'accointance entre **En Marche!** et l'**Institut Montaigne**: il n'y a pas matière à s'indigner car il est patent que les deux organismes partagent la même idéologie et poursuivent les mêmes objectifs, au service du capitalisme transnational. Il n'y a pas de "liens douteux" entre **En Marche!** et l'**Institut Montaigne** mais une parfaite identité et une synergie efficace », tranche **Éric Stemmelen** (*Opération Macron, Le Cerisier*, 2019).

En avril 2017, avant le premier tour, Laurent Bigorgne promeut encore Emmanuel Macron dans *Diagnosing the French Malaise*, une note réalisée pour **Carnegie Europe**, un think tank étroitement lié à la **CIA**. Si **Jean-Michel Blanquer** lui a été préféré pour le ministère de l'Éducation nationale, Laurent Bigorgne figure, en juin 2018, parmi les membres du **Comité Action publique 2022** mis en place par **Édouard Philippe** pour phosphorer sur la réforme de l'État. Surtout, Bigorgne a été coopté à l'ultra-influente **Commission Trilatérale**, un des trois principaux cénacles mondialistes.

Un an avant la chute du directeur de l'**Institut Montaigne**, *Libération* (11 janvier 2021) dressait un état des lieux de cette « synergie » avec le pouvoir macronien: « **Franck Morel** a été le conseiller social d'Édouard Philippe à Matignon entre mai 2017 et juillet 2020 avant de remettre la robe et d'être promu *senior fellow* bénévole à Montaigne d'où il a piloté le dispositif "transition collective" présenté par **Élisabeth Borne**, alors ministre du Travail, le 26 octobre 2020. **Thomas Audigé** a coanimé le groupe "travail emploi" de la campagne présidentielle du candidat Macron. [...] Rien pour déplaire aux 160 entreprises qui le financent, la crème de la crème: la quasi-totalité du CAC 40 (**LVMH**, **Total**...), des grands cabinets d'avocats, des banques (**Lazard**, **BNP Paribas**...) et même **Google** et **Amazon!** [...] Il s'est distingué par le passé avec des rapports sur la diversité, les discriminations ou la désinformation. [...] [Ses préconisations sont] relayées par des médias proches (*BFM Business*, le *Journal du dimanche*, *Les Échos*...) [...] Question de physique politique: à quoi mesure-t-on l'accroissement d'une influence par définition immatérielle? Il est un indicateur tangible qui ment rarement: l'argent. D'environ 3 millions d'euros en 2012, les cotisations des adhérents montent en flèche depuis l'épiphanie macronienne: 3,8 millions d'euros en 2016, 4,7 millions en 2017, 5,7 millions en 2018... "Les donateurs d'un think tank sont attentifs à la proximité de celui-ci avec le pouvoir" analyse un conseiller en communication. "En 2020,



## DOSSIER

nous visions un budget de 7,2 à 7,3 millions d'euros avant la crise [du Covid-19]. Nous serons autour de 6,8 millions" révèle **Laurent Bigorgne**. [...] Ce qui en fait le think tank le mieux doté de France. [...] Avec ses moyens financiers en hausse, l'homme a deux directions de développement stratégique, vers les "territoires" (le think tank vient de sortir une note sur la Seine-Saint-Denis) et vers l'Europe. On résume l'ambition : être présent à tous les échelons de la décision publique. [...] L'**Institut Montaigne** est-il devenu le point de rencontre parfait des intérêts des grandes entreprises et des besoins du pouvoir macronien ? Le véhicule de communication des premières et, en même temps, la boîte à idées du second ? Le directeur refuse l'étiquette de "lobbyiste". [...] Son œcuménisme s'arrête aux "populismes de droite et de gauche" : "Mélenchon, Ruffin... On ne peut pas parler à ces gens-là". Et Zemmour est "aussi nul en économie qu'en histoire". [...] Sur sa proximité avec **Emmanuel Macron**, Laurent Bigorgne ne peut se cacher. [...] En 2018, l'association avait dressé un bilan flatteur des premiers pas du nouveau chef de l'État sous le titre *Les douze mois de Jupiter*. Cette relation privilégiée se mesure au nombre considérable d'employés et de proches de Montaigne passés dans les cabinets des ministères ou les structures publiques depuis 2017. La directrice de cabinet de **Gabriel Attal**, porte-parole du gouvernement, est **Fanny Anor**, ex-chargée d'études à Montaigne. Conseiller technique de **Jean Castex**, **Florian Bossier** a été le rapporteur d'une étude de l'association sur les médias en juin 2019. Ex-responsable des opérations du think tank, **Blanche Leridon** est conseillère de la ministre de l'Enseignement supérieur. Soutien notoire du chef de l'État, **Gilles Babinet**, vice-président du **Conseil national du numérique**, est aussi l'expert sur la question à l'Institut. Deux vice-présidents de Montaigne, enfin, ont leurs entrées en Macronie : **David Azéma**, ex-patron de l'**Agence des participations de l'État**, qui fut de la campagne présidentielle, et **Jean-Dominique Senard**, poussé par le chef de d'État à la présidence du constructeur **Renault** après l'affaire **Carlos Ghosn**. Même chose pour un autre membre du comité directeur, **Jean-Pierre Clamadieu**, qui a pris la tête d'**Engie** en mai 2018 avec le soutien de l'Élysée. La toile n'est pas exhaustive. »

Dès lors, on comprend pourquoi les secousses qu'ont été les chutes successives d'**Olivier Duhamel** et de Laurent Biogorgne sont les signes avant-coureurs d'un effondrement systémique. Le poisson pourrit par la tête. L'implosion d'un microcosme parfaitement racontée par *Le Monde* (10 décembre 2022) : « **Même Nadia Marik** est aujourd'hui visée par une plainte pour harcèlement moral, ainsi que l'a révélé *Le Figaro* (16 mars 2022). **Teach for France**, c'était le nom de l'association dirigée depuis 2015 par la veuve de **Richard Descoings**, dont le président était Olivier Duhamel et le vice-président Laurent Bigorgne, qui lui avait trouvé des locaux rue La Boétie dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à deux pas de l'**Institut Montaigne**. Chaque 3 avril, jour anniversaire de la mort de Descoings, M. Bigorgne célébrait avec celle qu'il appelait sa « sœur », la mémoire du défunt. Visée depuis 2017 par une action aux prud'hommes et la plainte au pénal de trois anciennes employées [...], Nadia Marik a dû se retirer de cette structure rebaptisée **Le Choix de l'école**. [...] Laurent Bigorgne se refuse pourtant à établir un lien quelconque entre tous ces scandales. Pas le moindre signe de la dérive d'un milieu emporté par la même hubris. Dans un premier élan, il avait d'ailleurs choisi pour l'assister dans sa garde à vue

M<sup>e</sup> **Jean Veil**, l'avocat d'Olivier Duhamel et de **Dominique Strauss-Kahn**, cette star des amphes de **Sciences-Po** dans les années 2000, avant de solliciter M<sup>e</sup> **Sébastien Schapira**. »

Si le nom du président de la République a très peu été associé à celui de Richard Descoings (il n'apparaît pas dans *Richie* de **Raphaëlle Bacqué** par exemple), **Anne-Sophie Beauvais**, qui a connu les deux à **Sciences-Po**, établit la filiation dans *On s'était dit rendez-vous dans vingt ans* (Plon, 2018), expliquant ne pas « pouvoir s'empêcher d'être frappée par les ressemblances qui existent entre Emmanuel Macron et Richard Descoings ». Et de décrire Emmanuel Macron comme « un vrai témoin de cette génération. Idéologiquement, il représentait ce qu'incarnait cette école, le libéralisme économique et l'europhisme. Ce que **Natacha Polony**, autre élève de notre promo, qualifie de formatage. Je préfère parler de pensée dominante. Il en était une sorte d'emblème. »

\*\*\*

**DUPOND-MORETTI Éric**. L'indéboulonnable ministre de la Justice d'**Emmanuel Macron**, reconduit au début du deuxième quinquennat grâce à une intervention personnelle de « **Brigitte** » (cf. *Encadré*), doit sa renommée d'avocat pénaliste à l'affaire d'Outreau, du nom de cette commune déshéritée du Pas-de-Calais, située à une petite trentaine de kilomètres du Touquet, qui fut, au début des années 2000, le théâtre d'une retentissante affaire pédocriminelle.

## Dupond-Moretti repris de justesse

LORS DE LA CÉRÉMONIE d'investiture de Macron, le 7 mai, celui-ci avait étreint un **Eric Dupond-Moretti** au bord des larmes et lui avait glissé à l'oreille : « *On continue.* » Le garde des Sceaux en avait conclu, trop hâtivement à l'époque, qu'il avait sauvé sa peau.

Ce 7 mai, le président réélu est en effet très remonté contre les deux plus hauts magistrats de l'Hexagone, **Chantal Arens**, la première présidente de la Cour de cassation, et **François Molins**, le procureur général de la même cour. Tous deux, en conflit avec le garde des Sceaux, boycottent la cérémonie d'investiture, qui a lieu à l'Élysée.

Trois jours plus tard, donc en pleine gestation gouvernementale, tombe l'annonce du renvoi d'**Eric Dupond-Moretti**, « EDM » pour les intimes, devant la Cour de justice de la République pour prise illégale d'intérêts.

Macron fulmine devant des visiteurs : « *La justice n'a pas à s'immiscer dans les prérogatives du pouvoir exécutif à l'occasion de la composition du gouvernement. Les syndicats de magistrats ont vu, dès la nomination de l'avocat Dupond-Moretti, un symbole à faire tomber.* »

Peu après, EDM déjeune avec **Brigitte Macron**, qui l'assure de son soutien pour mener à bien les États généraux de la justice. Patatras ! le mercredi 18 mai, le garde n'est plus le garde. Ebranlé par ses

conseillers, qui l'adjurent de faire la paix avec les magistrats, Macron est prêt à le sacrifier. Le nom de son remplaçant, **Rémy Heitz**, le procureur général près de la cour d'appel de Paris, commence à circuler. Le chef de l'État charge **Richard Ferrand** de « préparer » EDM à la mauvaise nouvelle.

Message reçu le 19 mai au matin.

Éfondré, **Dupond-Moretti** prépare son départ, et ses proches conseillers leurs cartons. Cependant, en début d'après-midi, **Ferrand** convainc **Dupond** de se battre jusqu'à la dernière minute.

**Alexis Kohler**, le tout-puissant secrétaire général de l'Élysée, plaide soudain en faveur de son maintien et ferraille contre les « pacifistes » : « *Se séparer d'EDM, c'est rendre les armes !* »

Alertée, **Brigitte Macron** se lance également dans la bataille. Son mari reçoit le garde des Sceaux, le 17 mai dans la soirée,

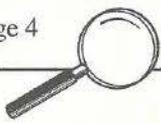
pendant une heure, et il le reconduit le lendemain. Un conseiller de l'Élysée commente :

« *Eric s'est heurté à l'élite d'une caste qui ne représente pas l'ensemble des acteurs de la justice. Molins, qui espérait être garde des Sceaux, n'a pas supporté de s'être fait doubler. Et Arens, qui lorgnait une place au Conseil constitutionnel, enrage de s'être fait dépasser par l'ancienne directrice de cabinet de Dupond.* »

L'armistice n'est pas d'actualité.



**Éric Dupond-Moretti** maintenu place Vendôme à la suite d'une intervention personnelle de « **Brigitte** ». L'information, parue dans *Le Canard enchaîné* (25 mai 2022), a fait bondir l'ex-magistrat **Philippe Bilger** : « *Les Français n'ont pas voté pour Brigitte Macron !* » (Causeur, 27 mai 2022). Cette intervention éminemment politique pose, en filigrane, la question de la nature des accointances profondes qui peuvent bien lier « l'Ogre du Nord » à « **Brigitte** ».



## DOSSIER

*L'Ogre d'Outreau place Vendôme*

« C'est à Outreau que Dupond-Moretti est né, comme avocat », dira son ami **Stéphane Durand-Souffland**, chroniqueur judiciaire au *Figaro* (cité par *vanityfair.fr*, 12 mars 2018). Son exploit ? Avoir durablement discrédité et rendu inaudible la parole des enfants en faisant oublier qu'à Outreau 12 enfants avaient été reconnus victimes. Pour ce faire, il n'aura pas hésité à intimider, brutaliser et terroriser des mineurs victimes de viols qui, fait unique dans l'histoire judiciaire française – et dénoncé comme tel, en 2006, par l'Inspection générale des services judiciaires –, avaient été reclus dans le box des accusés au procès de Saint-Omer. En appel, alors que les jurés venaient à peine de se retirer pour délibérer, **Yves Bot**, le procureur général – dépendant directement de l'exécutif –, improvisait une conférence de presse en plein prétoire pour présenter ses excuses aux acquittés...

Entre-temps, **Éric Dupond-Moretti** avait construit, en liaison avec la grande presse, le mythe du « fiasco » voire du « Tchernobyl judiciaire » d'Outreau. L'action de l'avocat pénaliste et futur garde des Sceaux sera vivement dénoncée devant l'Assemblée nationale par le psychiatre **Gérard Lopez**, le 16 janvier 2018 : « Vous savez que monsieur Dupond-Moretti, que j'adore, a interrogé pendant six heures un enfant de sept ans à Saint-Omer. Il a interrogé pendant six heures un enfant de sept ans. Et il a trouvé qu'il n'était pas cohérent ! C'est ce qui a changé le procès d'Outreau. Où tous les enfants ont été reconnus victimes, entre parenthèses. Tous, 12 sur 12. Donc, voyez, ce n'est pas possible, un type comme Dupond-Moretti... Moi je suis expert, il ne me fait pas peur, ça fait trente ans que je suis expert à la cour d'assises mais imaginez un gamin, imaginez le petit Delay, qui a subi des horreurs, avec cet ours qui lui crie dessus, et le président qui ne dit rien du tout ! » (cité par *libération.fr*, 8 février 2023).

Le battage médiatique mis en place à l'époque n'a jamais cessé, comme en témoigne la récente série d'**Olivier Ayache-Vidal**, *L'Affaire d'Outreau*, diffusée sur France Télévisions en janvier 2023. Pour une compréhension claire et factuelle de l'affaire, à rebours de la doxa médiatico-politique, on consultera les travaux de **Marie-Christine Gryson-Dejehansart**, psychologue experte près la cour d'appel de Douai (*Outreau, la vérité abusée, 12 enfants reconnus victimes*, **Hugo & Co**, 2009), de **Jacques Thomet**, ancien rédacteur en chef à l'AFP (*Retour à Outreau, contre-enquête sur une manipulation pédo-criminelle*, **KontreKulture**, 2013), de **Serge Garde**, ancien grand reporter à *L'Humanité* (*Outreau, l'autre vérité, Ligne de Front*, 2013) et de **Jacques Delivré** (*Outreau, angles morts, ce que les Français n'ont pas pu savoir*, **Éditions du Pétiole**, 2019).

Comme le résume le magistrat **Joseph Ancel** dans sa préface de *La Pédocratie à la française* (**Jacques Thomet**, Éditions Fabert, 2021) : « Non, les enfants d'Outreau n'ont pas menti. Simplement, enfants déshérités, ils n'ont eu droit ni à une assistance judiciaire efficace ni à une justice équitable ni à des relais médiatiques indépendants et importants comme en ont connus, et c'est légitime, **Vanessa Springora** [NDA : accusatrice et « tombeuse » de l'écrivain **Gabriel Matzneff** avec *Le Consentement* paru chez **Grasset** en 2020] et **Camille Kouchner**. »

Rappelons que dans cette affaire hautement politique, le juge **Fabrice Burgaud**, jeté en pâture à l'opinion publique (*Libération* sera condamné pour « injure publique » après l'avoir comparé à **Adolf Eichmann**), aura servi d'alibi au président **Nicolas Sarkozy**, bien décidé à se débarrasser du juge d'instruction. Cette retombée d'Outreau trouvera un lointain écho dans une conversation téléphonique entre « **Brigitte** » et **Michèle Marchand**, la sulfureuse papesse de la presse people qui a joué un rôle de premier plan dans la construction de l'image du couple présidentiel. Le 29 juillet 2021, les deux discutent de la nuée d'affaires relatives à **Nicolas Sarkozy** : « – **Michèle Marchand** : Ça me fait beaucoup de peine si tu veux pour **Carla [Bruni-Sarkozy]** qui tous les jours... Parce que elle, j'ai le droit de parler avec elle. Donc elle m'appelle, elle me met des textos. "Ma Mimi, je suis tellement triste." ; – **"Brigitte"** : Ah oui, elle était désolée... ; – **Michèle Marchand** : Mais oui. ; – **"Brigitte"** : Parce que moi j'ai déjeuné avec elle il y a un mois, ou un mois et demi. [...] Ensemble on disait c'est dégueulasse ; – **Michèle Marchand** : tout ça... Tout ça, c'est contre Sarko. À un moment, il va bien falloir que ça s'arrête quand même. Je sais pas. Tu vois ; – **"Brigitte"** : Mais lui il m'avait dit que depuis l'affaire d'Outreau, ils avaient décidé d'avoir sa peau. ; – **Michèle Marchand** : Ah oui, c'est sûr. ; – **"Brigitte"** : À partir de l'affaire d'Outreau, il a dit qu'il fallait une suppression du juge d'instruction. Une fois, il m'en a parlé. Et à partir de ce moment-là, il m'a dit : "Ils ont décidé d'avoir ma peau." ; – **Michèle Marchand** : C'est terrible ; – **"Brigitte"** : Ça a été terrible. Je sais même pas comment il tient » (propos retranscrits par *Mediapart*, 3 novembre 2021).

*Les Amiénois et l'« inceste heureux »*

Entre-temps, celui qui s'est taillé une réputation d'« Acquittator » a joué un rôle particulièrement retors à l'occasion de l'affaire **Denis Mannechez**, du nom de ce père incestueux, condamné, en 2012, à cinq ans de prison dont trois avec sursis au terme d'un procès au cours duquel fut invoqué l'« inceste consenti », voire « heureux » pour justifier des viols répétés commis sur ses deux filles, **Virginie** et **Betty Mannechez**. Ressorti libre de la cour d'assises d'Amiens en 2012, Denis Mannechez finira par assassiner, en 2014, l'aînée de ses filles, Virginie – avec qui il avait eu un fils –, ainsi que l'employeur de cette dernière. À la manœuvre de ce vrai fiasco judiciaire, on retrouve le même trio d'avocats qu'à Outreau, à savoir **Éric Dupond-Moretti**, et ses acolytes amiénois **Frank Berton** et **Hubert Delarue**. Ce dernier, ancien vice-président d'Amiens Métropole, chargé de la politique de la ville (2014-2020), a confié, au sujet d'**Éric Dupond-Moretti** : « Dupond, je l'ai connu à la cour de Douai, quand un avocat général l'a décrit comme "celui qui a la fréquentation du Palais moins régulière que celle des voyous" » (*Le Courrier picard*, 31 janvier 2019).

**Betty Mannechez**, la survivante des filles de Denis Mannechez, a livré un témoignage édifiant à *L'Obs* (18 mars 2021), dénonçant notamment le rôle d'**Éric Dupond-Moretti** dans cette affaire : « Aujourd'hui, Betty en veut à un homme en particulier : **Éric Dupond-Moretti**. Il fut leur avocat, à elle et à Virginie [NDA : face à leur père], participant au récit de "l'inceste consenti" lors des deux premiers procès, à Beauvais et à Amiens, où la parole des victimes a été volée. "Sous



DOSSIER

BETTY MANNECHEZ

Survivante

► Virginie et Betty Mannechez durant leur enfance.



► en utilisant un iPad, dont surcraie une voix électronique figurant l'OS. Le lendemain de sa condamnation à perpétuité, il mourut d'un arrêt cardiaque.

J'ai raconté dans « l'Obs » l'affaire Mannechez à plusieurs reprises, l'inceste, le féminisme, puis c'est tout simplement... Mais il fallait encore raconter l'histoire de Betty. Ne serait-ce que pour lui rendre hommage. Car Betty, c'est celle qui a parlé, dénonçant les faits en 2012 alors qu'elle avait à peine 18 ans. « Sans elle, on serait tous morts », avait reconnu son père au procès d'Épreux. Pourtant, lors de ces témoignages, personne n'avait eu un geste vers sa fille, ses frères, ni plus jeune sœur de l'autre côté de la salle, un. Je le devint le palais de justice, meublant également. Sur son visage, un abécès à jours, comme si son corps expulsait ce qu'elle avait à la barre.

**DENIS MANNECHEZ NE SUPPORTAIT PAS D'AVOIR PERDU SA CHOSE.**

« JE N'EXISTE PLUS POUR LUI... Ma famille me reproche de parler à la presse, mais qui m'a écoutée ? Aujourd'hui, j'ai besoin de raconter mon histoire, ma vérité. » Et elle bouleverse quand elle dit relire parfois les commentaires compatissants d'anonymes sur la Toile : « Ça fait du bien, je me dis que ce n'est pas ma faute. » Quand Betty a appris la nomination de son ex-avocat comme garde des Sceaux, elle s'est étranglée. « Quand je l'entends parler d'âge du consentement sexuel, ça me rend dingue. J'ai la rage. Lui, protéger les victimes ? Quelle blague ! » Pourquoi "Acquittator" s'est-il retrouvé du côté des parties civiles, lui qui a toujours dénoncé l'ère "victimaire" et expliqué que les "victimes n'avaient pas à être défendues puisqu'elles n'étaient accusées de rien" ? À l'origine, un « arrangement » un peu moche

en forme de reconstitution de ligue dissoute : celle des avocats du procès d'Outreau. Depuis le tout début, c'est l'avocat Hubert Delarue, l'une des figures du procès d'Outreau, qui défendait Denis Mannechez. « Et c'est Denis qui a choisi Dupond-Moretti pour Virginie et moi », dit Betty. Même en prison, le patriarche continuait en effet à tenir son clan d'une main de fer. Son arme : ses filles. À elles de plaider pour sa défense. A Betty, surtout, de se rétracter, ce qu'elle fait au bout de huit mois. Mannechez sort en 2004 de prison. L'instruction traîne. Outreau est passé par là, les magistrats doutent : c'est compliqué quand les victimes se rétractent. Il s'écoule encore sept ans avant le premier procès, en 2011. « La première fois qu'on a vu Dupond-Moretti, se souvient Betty, il a juste dit : "Qu'est-ce qu'il en dit, Bébert ?" [Hubert Delarue]. C'est Denis qui payait, via Virginie. Je donnais 300 euros par-ci par-là, sur mon salaire de serveuse. Pour payer sa défense, en fait, un comble. Mais il répétait que c'était moi qui avais tout provoqué. »

« Au premier procès à Beauvais, Virginie vit à nouveau avec son père, ils le cachent aux magistrats. Denis Mannechez est condamné à huit ans de prison, sans mandat de dépôt. Reste le procès en appel, à Amiens. « Virginie et Denis vivaient ensemble depuis 2004, alors comme les avocats avaient peur que ce soit découvert, ils ont décidé d'assumer et de plaider l'inceste consenti, dit Betty. Je me sentais sale de participer à tout ça. Mais je n'avais pas le choix. » La comédie marche bien, trop bien. Un expert psychiatrique s'étonne que les enfants n'aient jamais bénéficié de

suivi et, bousculé par Hubert Delarue, il dérape : « Il y a peut-être des incestes heureux. » Le verdict obtenu est encore plus étonnant que lors du premier procès : cinq ans dont deux avec sursis pour Mannechez. À la fin du procès, un magistrat serre la main au père incestueux. « Il lui a dit : "Monsieur Mannechez, je vous souhaite d'être heureux", se souvient Betty. Dans le couloir, j'ai entendu Dupond-Moretti congratuler Delarue : "Ça s'est jamais vu dans la justice française !" Ça m'a choquée. À ce moment-là, je me suis dit : "T'en as rien à foutre de notre gueule." Les gendarmes m'avaient dit que c'était peripète assurée. J'ai eu trop confiance en la justice, je pensais qu'ils seraient mes sauveurs. En fait, ils m'ont détruite. » En 2014, quand Virginie a été assassinée, Betty s'attendait à un geste de Finvoest. « Pas un mot. Il aurait dû nous défendre. Tout était dans le dossier. »

« Virginie n'est plus là. Les magistrats ne peuvent pas la récupérer un carton d'identité. Les clichés de mariage ont été brûlés, le patriarche entouré de ses enfants et moi ou dans la maison crasse de la rue, près de Compiègne. « Je ne supporte ni voyages ni la réalité d'être là. » La révolte. La propriété trahie de comédie. Les femmes qui ne présument, tendent vers le chef de famille, l'une plusieurs à l'entrée. Notre surveillant la servante dont il utilisait le corps le

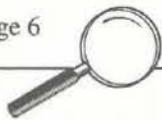


« Les avocats Éric Dupond-Moretti et Hubert Delarue, en 2003. »

L'enquête de L'Obs (18 mars 2021) qui révèle le rôle trouble d'Éric Dupond-Moretti dans l'affaire Mannechez au cours de laquelle fut invoqué l'« inceste consenti » voire « heureux ».

pression de mon père, on est arrivé à ce récit où nous étions les responsables, des filles qui se disputaient pour coucher avec lui... Ma famille me reproche de parler à la presse, mais qui m'a écoutée ? Aujourd'hui, j'ai besoin de raconter mon histoire, ma vérité. [...] Quand Betty a appris la nomination de son ex-avocat comme garde des Sceaux, elle s'est étranglée. « Quand je l'entends parler d'âge du consentement sexuel, ça me rend dingue. J'ai la rage. Lui, protéger les victimes ? Quelle blague ! » Pourquoi "Acquittator" s'est-il retrouvé du côté des parties civiles, lui qui a toujours dénoncé l'ère "victimaire" et expliqué que les "victimes n'avaient pas à être défendues puisqu'elles n'étaient accusées de rien" ? À l'origine, un "arrangement" un peu moche en forme de reconstitution de ligue dissoute : celle des avocats du procès d'Outreau. Depuis le tout début, c'est l'avocat Hubert Delarue, l'une des figures du procès d'Outreau, qui défendait Denis Mannechez. "Et c'est Denis qui a choisi Dupond-Moretti pour Virginie et moi", dit Betty. Même en prison, le patriarche continuait à

tenir son clan d'une main de fer. Son arme : ses filles. À elles de plaider pour sa défense. À Betty, surtout, de se rétracter, ce qu'elle fait au bout de huit mois. Mannechez sort en 2004 de prison. L'instruction traîne. Outreau est passé par là, les magistrats doutent : c'est compliqué quand les victimes se rétractent. Il s'écoule encore sept ans avant le premier procès, en 2011. « La première fois qu'on a vu Dupond-Moretti, se souvient Betty, il a juste dit : "Qu'est-ce qu'il en dit, Bébert ?" [Hubert Delarue]. C'est Denis qui payait, via Virginie. Je donnais 300 euros par-ci par-là, sur mon salaire de serveuse. Pour payer sa défense, en fait, un comble. Mais il répétait que c'était moi qui avais tout provoqué. » Au premier procès à Beauvais, Virginie vit à nouveau avec son père, ils le cachent aux magistrats. Denis Mannechez est condamné à huit ans de prison, sans mandat de dépôt. Reste le procès en appel, à Amiens. "Virginie et Denis vivaient ensemble depuis 2004, alors comme les avocats avaient peur que ce soit découvert, ils ont décidé d'assumer et de plaider l'inceste consenti,



## DOSSIER

dit Betty. Je me sentais sale de participer à tout ça. Mais je n'avais pas le choix." La comédie marche bien, trop bien. Un expert psychiatrique s'étonne que les enfants n'aient jamais bénéficié de suivi et, bousculé par **Hubert Delarue**, il dérape: "Il y a peut-être des incestes heureux." Le verdict obtenu est encore plus clément que lors du premier procès: cinq ans dont deux avec sursis pour Mannechez. À la fin du procès, un magistrat serre la main au père incestueux. " Il lui a dit: "Monsieur Mannechez, je vous souhaite d'être heureux", se souvient Betty. Dans le couloir, j'ai entendu [**Éric Dupond-Moretti**] congratuler Delarue: "Ça s'est jamais vu dans la justice française!" Ça m'a choquée. À ce moment-là, je me suis dit: "T'en as rien à foutre de notre gueule." Les gendarmes m'avaient dit que c'était perpète assurée. J'ai eu trop confiance en la justice, je pensais qu'ils seraient mes sauveurs. En fait, ils m'ont détruite." En 2014, quand Virginie a été assassinée, Betty s'attendait à un geste de l'avocat. "Pas un mot. Il aurait dû nous défendre. Tout était dans le dossier." »

Citant l'affaire Mannechez, **Christine Angot** fut une des rares, sinon la seule personnalité, à s'être interrogée publiquement sur l'objet réel de l'arrivée au gouvernement d'**Éric Dupond-Moretti**: « L'"inceste consenti", si c'est un truc d'avocat qui va à fond pour son client, après tout. [...] En revanche, là où mon oreille a été un tout petit peu gênée, c'est quand je l'ai entendu hier ou avant-hier, quand il était interrogé sur cette question, dire que "bah oui, on allait prendre le temps; faut pas se précipiter, notamment parce qu'il y a des questions de liberté individuelle". Il faut faire très attention et je pense que la force de ce qui est en train de se lever est très importante, il ne faut surtout pas, quelles que soient les dispositions législatives, aboutir à une levée du tabou de l'inceste, surtout pas, et pour ça, il faut faire très attention à ces histoires d'âge dans la loi, il faut faire très attention à la parole du ministre qui a été cet avocat de l'inceste consenti » (*France Inter*, 21 janvier 2021). Rappelons qu'au nom de la « liberté individuelle », le premier Code pénal de 1791 avait décriminalisé l'inceste qui, sous l'Ancien régime, était strictement prohibé en tant que tel. De cet « acquis » révolutionnaire résulte qu'encore aujourd'hui, l'inceste n'est, devant la loi, qu'une circonstance aggravante de crime sexuel.

Cette entrée complète notre portrait d'**Éric Dupond-Moretti** publié dans le n° 490 de *Faits & Documents*.

\*\*\*

**GUIGOU Élisabeth.** Issue du PS, ce soutien d'**Emmanuel Macron** a été bombardée à la tête de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants lors de sa mise en place par le gouvernement en décembre 2020 (budget: 4 millions d'euros). Elle devait en démissionner un mois plus tard, dans la foulée de la révélation de son appartenance à *La Familia Grande*. Signe de sa grande proximité avec le couple Duhamel-Pisier, le nom d'**Élisabeth Guigou** avait été donné par *Le Monde*, et ce, dès le lancement de l'affaire, le 4 janvier 2021. Dans les heures qui suivent, elle tente de sauver les apparences dans un entretien au média en ligne *Loopsider* (5 janvier 2021).

Visage décomposé, elle propose à **Camille Kouchner** de venir témoigner devant « sa » commission. Surtout, lors de cette intervention où tout sonne faux, **Élisabeth Guigou** assure, contre toute vraisemblance, avoir « découvert ça [NDA: l'inceste] hier en lisant la presse »...

Intenable, la situation pousse **Élisabeth Guigou** à démissionner huit jours plus tard. Mais, dans les semaines qui suivent, la voilà discrètement chargée par **Éric Dupond-Moretti** d'une mission relative à la présomption d'innocence (avril-septembre 2021), avant d'être désignée en janvier 2023 par **Emmanuel Macron**, personnalité qualifiée au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dans un contexte de guerre ouverte entre le garde des Sceaux et le CSM, organe constitutionnel garant de l'indépendance de la justice vis-à-vis du parquet. Au sein du CSM, qui est également une formation disciplinaire jouant un rôle prépondérant en matière de nomination des magistrats, **Élisabeth Guigou** retrouvera **Christian Vigouroux**, qui fut jadis son directeur de cabinet place Vendôme...

Et c'est précisément l'action d'**Élisabeth Guigou** au ministère de la Justice, qui, avant même l'affaire Duhamel, avait interloqué les associations de défense de victimes d'incestes (on consultera le communiqué publié le 11 décembre 2020 par Face à l'inceste) lors de sa nomination à la tête de la commission sur le sujet, et avait rendu amers les journalistes ayant enquêté sur l'affaire dite du « CD-ROM de Zandvoort », une retentissante affaire pédocriminelle qui avait marqué le passage d'**Élisabeth Guigou** place Vendôme, entre juin 1997 et octobre 2000.

### Quand Le Figaro s'associe à L'Humanité

Tout commence à Bruxelles à la fin des années 1990. Deux courageux journalistes, **Serge Garde** (*L'Humanité*) et **Laurence Beneux** (*Le Figaro*), enquêtant sur le sort pour le moins étrange réservé à certains témoins de l'affaire Dutroux, se voient recommander par un policier belge d'entrer en contact avec les Morkhoven, une association flamande active dans la lutte contre la pédocriminalité. Une fois le contact établi, les journalistes rencontrent leur chef de file, **Marcel Vervloesem** en novembre 1999. Deux ans auparavant, ce dernier a averti la police néerlandaise de l'existence d'un réseau basé à Zandvoort au Pays-Bas. Il l'a mis au jour alors, qu'à la demande d'une famille, il s'était lancé à la recherche de leur fils de 12 ans disparu à Berlin en 1993.

Sa découverte a brièvement attiré l'attention des médias internationaux. En France, *Le Monde* a consacré deux articles au « réseau pédophile de Zandvoort » (cf. *Deux affaires de pédophilie découvertes aux Pays-Bas et en Belgique*, 19 juillet 1998 et *Le réseau pédophile de Zandvoort a des ramifications dans toute l'Europe*, 26 juillet 1998). Puis le soufflé médiatique est retombé. C'est dans l'espoir de relancer cette affaire que **Marcel Vervloesem** remet donc aux journalistes français une importante documentation.

Elle comprend un CD-ROM saisi à Zandvoort (Pays-Bas), chez un trafiquant, **Gerrit Ulrich**, dont l'appartement luxueux est apparu comme la plaque tournante du réseau. Ce CD-ROM contient plus de huit mille photos pédopornographiques. En outre, **Marcel Vervloesem** leur fournit le riche carnet



## DOSSIER

d'adresses personnel de **Gerrit Ulrich** (les contacts remontent à la Banque mondiale et à la Banque européenne de reconstruction et de développement...), ainsi qu'un répertoire photographique établi à partir dudit CD-ROM par la police néerlandaise. Là, s'affichent 570 visages d'enfants cadrés serrés à partir des images pornographiques, mais aussi dix-sept portraits d'adultes étiquetés *Daders* (violeurs) par la police.

Une fois la correspondance entre le répertoire photographique et le CD-ROM recoupée, les journalistes sortent l'affaire, le 24 février 2000, dans *L'Humanité*: « La police néerlandaise a établi ce répertoire photographique à partir d'un CD-ROM appartenant à un pédophile néerlandais domicilié à Zandvoort, Gerrit Ulrich. Lequel a été assassiné en juin 1998, près de Pise, par son ex-ami belge, **Robby Van den Plancken**, qui purge actuellement, pour ce crime, une peine de quinze années de réclusion criminelle en Italie. Le pédophile assassiné, l'enquête a été vite arrêtée. Les autorités néerlandaises ont même conclu, en avril 1999, que " la présumée filière Zandvoort était une piste vaine et qu'il n'existait aucune preuve directe de la production de pornographie infantile à Zandvoort" [...]

À Zandvoort, la société informatique **Cube Hardware** commercialisait notamment des cassettes pédophiles. Ses responsables étaient en relation avec les organisateurs de croisières de luxe, tarifs tout compris, jusqu'à la fourniture d'enfants, à bord du yacht *Apollo*. Il arrivait que ce voilier embarque des clients à Bordeaux. Direction les Pays-Bas, via l'Angleterre... Sur le carnet d'adresses de Gerrit Ulrich, nous avons relevé des contacts aux Pays-Bas, bien sûr. Mais aussi en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Suède, aux USA, en Bulgarie, en Ukraine, en Pologne, en Lettonie. Et des références bancaires à l'**Europabank for Reconstruction and Development**, au **Crédit agricole**, au **Crédit lyonnais**, à la banque espagnole **Banesto**. Le fait de figurer sur le carnet d'adresses d'un criminel ne fait pas de vous un complice. Mais celui de Gerrit Ulrich révèle un vaste champ de relations. »

Avant la parution de l'enquête, les journalistes ont demandé au ministère de l'Intérieur et à la chancellerie s'ils avaient connaissance de l'existence du fichier et du CD-ROM. Ils n'ont reçu aucune réponse. L'enquête de *L'Humanité* étant citée dans toutes les revues de presse, le standard du quotidien croule très vite sous les appels d'individus affirmant avoir été victimes des réseaux pédocriminels ou signalant que leur enfant est en danger. Beaucoup demandent par conséquent à consulter la documentation ayant sous-tendu la rédaction de l'enquête.

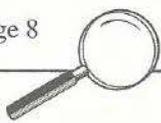
Si le quotidien communiste refuse l'accès au CD-ROM, il accepte d'ouvrir le répertoire photographique de la police néerlandaise à ceux qui le souhaitent. Peu à peu, certains de ces visages d'enfants anonymes sont identifiés par leurs proches. Ces reconnaissances constatées sont relatées dans *L'Humanité* (13 et 14 mars 2000), sans susciter la moindre réaction des pouvoirs publics.

Quand *Le Figaro* prolonge l'enquête et titre successivement *Le scandale des pédophiles impunis* et *La justice est incapable* (6 et 7 avril 2000), **Élisabeth Guigou**, la ministre de la Justice, est contrainte de sortir du silence et de s'exprimer publiquement.

« *Je ne veux pas que rien ne soit laissé au hasard* »

Quand, le 12 avril 2000, dans le 19/20 de France 3, **Élise Lucet** l'interroge sur le fichier de Zandvoort et sur l'attentisme dont fait preuve la justice française, malgré les plaintes déposées par des familles françaises, la ministre de la Justice, visiblement très mal à l'aise, bredouille: « – **Élise Lucet**: Nous parlions dans ce journal d'un fichier international de 10000 photos pédophiles qui ont été découvertes par la police néerlandaise. Des familles françaises y auraient reconnu les photos de leurs propres enfants. Elles ont affirmé la semaine dernière que la justice française tardait à réagir... ; – **Élisabeth Guigou**: Il y a deux choses si vous voulez. Il y a... Il existe, semble-t-il, au Pays-Bas, un CD-ROM de... avec dix mille noms d'enfants qui... mais c'est un CD-ROM pornographique. Et ont été extraites semble-t-il de ce CD-ROM, 470 photos en France, 840, semble-t-il, en Suisse où à **Interpol**, des photos d'enfants mais ce sont des photos de visages. Et donc c'est ça qui est en possession de certains journalistes. Donc ce qu'il faut faire, et que j'ai demandé que l'on fasse, et ce que fait la justice... Le 14 mars, déjà, la police a demandé à **Interpol** communication de ce fichier. Ensuite, par toutes les voies et moyens, la justice française a demandé à **Interpol**, a demandé aux autorités néerlandaises, communication de ce CD-ROM. ; – **Élise Lucet**: Mais pourquoi si tard, puisque certaines familles françaises disent vous avoir... avoir prévenu la justice française il y a près d'un an ou un an et demi, alors pourquoi le faire seulement maintenant? ; – **Élisabeth Guigou** : Pas à ma connaissance sur ces photos dont on parle maintenant... ; – **Élise Lucet**: Si, si, sur ces photos certaines familles ont prévenu la justice, il y a plus d'un an maintenant. ; – **Élisabeth Guigou**: À ma connaissance... Enfin, moi je n'ai pas cette information en tout cas donc elle est à vérifier. De toute façon, sur ces photos, on ne peut, on ne peut... La police et la justice ne peuvent rien faire, puisque ce sont des photos de visages. Ce qu'il faut c'est faire un travail très minutieux pour les confronter aux images pornographiques qui sont sur le CD-ROM dont ne nous disposons pas. La justice a demandé, y compris aux journalistes qui ont des informations, qui peuvent posséder ce CD-ROM, qui peuvent posséder d'autres fichiers de photos de les communiquer à la justice pour que nous puissions faire ces recoupements – nous, les juges, c'est pas moi qui fais à leur place – puissent faire ces recoupements le plus rapidement possible. Je ne veux pas que rien soit laissé au hasard [sic] là-dedans. Le procureur de Paris et le procureur général que j'ai reçus là-dessus lundi matin m'ont rendu compte de toutes les diligences qui avaient été faites et bien entendu aucun retard ne sera apporté aux investigations mais évidemment, on est dans un domaine de recherche international et souvent certains renseignements tardent à revenir. C'est pour ça que si des journalistes ou des journaux ont des informations, vraiment il faut qu'ils les communiquent à la justice. »

Le lendemain, répondant à l'appel d'**Élisabeth Guigou**, les journalistes remettent le CD-ROM à **Alexandre Benmakhlouf**, procureur général près la cour d'appel de Paris. Ils fournissent également à la justice le carnet d'adresses de Gerrit Ulrich qui, bien qu'en lien avec la France, ne sera jamais pris en considération par les enquêteurs, ni même envoyé à **Interpol**.



## DOSSIER

Quant au CD-ROM, aucune copie n'est envoyée aux procureurs de province par la chancellerie, comme le vérifieront **Serge Garde** et **Laurence Beneux**. Et le 16 mai 2000, sur *France 2*, **Yvon Tallec**, le substitut du procureur de Paris pour les affaires de mineurs, déclare: « Les mineurs ont été photographiés, la plupart du temps, avec leur accord ou l'accord de leurs parents [sic] [...]. Il faut aussi minimiser, en tout cas en France, la portée de cette affaire, dans la mesure où de nombreux enfants présentés ici ne sont pas des enfants français ». Bien qu'ayant évoqué un « accord des enfants » relativement à des fichiers pédopornographiques, Yvon Tallec ne sera jamais visé par une quelconque procédure disciplinaire...

### « Un document que ses services possédaient depuis un an »

C'est alors que survient un coup de théâtre: les journalistes qui couvrent l'affaire apprennent par une source à l'Élysée que la présidence de la République a reçu des Pays-Bas le fameux CD-ROM... un an avant la médiatisation de l'affaire par *L'Humanité*. Placée devant les faits, **Élisabeth Guigou** dément: « Vous traitez l'Élysée de menteurs, je vais leur en faire part! » rétorquent les journalistes. « Non, attendez, on vérifie... ». Dans la foulée, le service de presse du ministère de la Justice les rappelle et reconnaît avoir reçu le CD-ROM en 1999. Et il s'avère qu'un classement sans suite a été décidé à l'époque « faute d'incrimination pénale », comme le raconteront désabusés **Laurence Beneux** et **Serge Garde** dans *Le Livre de la honte* (Le Cherche Midi, 2001) qui retrace les coulisses de cette enquête impossible: « Quand nous sommes entrés en possession du CD-ROM d'Ulrich et du fichier élaboré par la police néerlandaise, ces documents avaient déjà été transmis par Interpol à Lyon. Nous nous sommes donc demandé pourquoi ces documents n'étaient pas exploités dans notre pays. Cette question est revenue avec acuité quand nous avons appris avec stupeur que Morkhoven avait envoyé le CD-ROM plus des copies papier d'autres documents trouvés à Zandvoort (notamment, des images atroces de tortures et de viols d'enfants), avec une note expliquant son origine, à tous les chefs d'États ou de gouvernements européens, ainsi qu'au président du Parlement européen. En avril 1999, l'Élysée avait reçu ces documents et en avait accusé réception. Très logiquement, un conseiller à la Présidence avait rapidement transmis ce document à la chancellerie et, compte tenu de la gravité des faits, avait demandé à être tenu au courant de la suite du dossier. Ce qui ne sera pas fait. Pourquoi la garde des Sceaux, Élisabeth Guigou, avait-elle lancé un appel sur une chaîne de télévision, nous interpellant, nous les journalistes, pour demander un document... que ses services possédaient depuis un an? Nous nous sommes surtout demandé comment la justice de ce pays avait traité un CD-ROM révélant des crimes aussi odieux perpétrés sur des enfants, comment les petites victimes étaient recherchées... Bref, nous avons tenté de comprendre ce qui s'était passé. Et nous avons posé la question. La réponse est incroyable. Après avoir reçu le CD-ROM de l'Élysée, la chancellerie le transmet au parquet général de Paris, le 14 mai 1999 afin qu'une enquête soit diligentée par le procureur de Paris. La Brigade des mineurs de Paris est saisie et informe le parquet du résultat des investigations le 17 juin 1999. Une enquête éclair qui n'aura

pas excédé un mois! Le 7 juillet 1999, enfin, le parquet procédait au classement de la procédure « en l'absence d'infraction pénale »! Une partie du fax explicatif que nous a transmis la chancellerie mérite d'être reproduite:

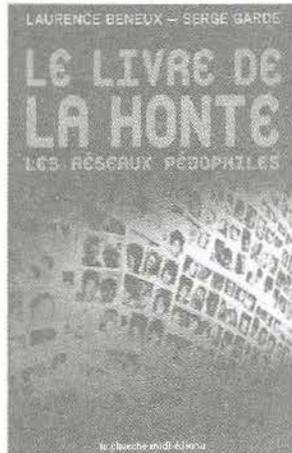
" Le 17 juin 1999, la Brigade des mineurs de Paris informait le parquet des résultats des investigations entreprises. L'expertise du CD-ROM faisait apparaître qu'il rassemblait en plusieurs répertoires non pas les soixante-dix mille images annoncées mais environ dix mille images fixes et près de cent photographies animées. Celles-ci avaient pour point commun un caractère strictement homosexuel masculin, quel que soit l'âge des participants. Il convient de préciser qu'aucune des photographies de mineurs torturés et victimes d'actes pédophiles figurant sur les photographies jointes au courrier ne se retrouvait sur le CD-ROM. Il était retrouvé sur le CD-ROM aussi bien des images à caractère pornographique mettant en scène des mineurs de quinze ans, des images dites "naturistes", des images de "nus artistiques" des images "volées" En outre, près de vingt pour cent des images représentaient des majeurs. Il convient de souligner que la plupart des images pédophiles *stricto sensu* du CD-ROM étaient déjà connues du service de la Brigade des mineurs de Paris, dont certaines étaient très anciennes et provenaient de la numérisation d'ouvrages papier, de films super 8 ou de vidéos, ou de serveurs informatiques connus et pour la plupart inactifs depuis plusieurs années, ainsi que l'attestait la dénomination de certains répertoires (GB pour Golden-Boys, Pojk pour Pojkart, etc.). Le plus grand nombre de ces fichiers avait été créé dans le courant de l'année 1996. La consultation de différents moteurs de recherche sur Internet n'a pas permis de découvrir d'élément relatif à un quelconque réseau international. En conclusion, il apparaissait que cet envoi était un assemblage hétéroclite du genre d'images que son auteur dit dénoncer avec d'autres photographies qui ne sont pas illégales en France bien que destinées un public averti (gay). En conséquence, le parquet de Paris a procédé au classement de cette procédure, en l'absence d'infraction pénale, le 7 juillet 1999."

La lecture de ce document nous a laissés sans voix. Nous avons bien noté que 20 % des documents représentaient des majeurs. Ce qui nous a donné à penser que 80 % figuraient des mineurs. Les services de police avaient bien noté la même chose que nous: des images à caractère pornographique mettant en scène des mineurs. Soyons clairs. Il s'agit de bébés victimes de sodomies, d'enfants très jeunes contraints d'effectuer des fellations, et de toutes autres sortes d'actes sexuels qui écartent définitivement l'évocation de la moindre notion de consentement, compte tenu de l'âge des victimes. Que ces photos soient accompagnées d'images plus soft n'y changent rien, et, d'ailleurs, il y aurait beaucoup à dire sur l'utilisation d'enfants nus dans des postures plus ou moins évocatrices pour des œuvres "artistiques" reproduites dans des revues destinées à l'usage des pédophiles. De même, que signifie l'argument des "photos volées": que des pervers peuvent prendre en douce des photos d'enfants nus sur une plage, dans une douche, et les diffuser sans que ça émeuve les pouvoirs publics? Les stars, les top-models et autres princesses seraient-elles les seules à pouvoir se plaindre de la diffusion d'images de leur intimité, sans leur consentement?



## DOSSIER

Mais des gosses, pris en photo sans qu'ils le sachent et à l'insu de leur famille, à des fins de diffusion auprès de pervers, cela ne pose pas de problèmes aux autorités judiciaires. Comment a-t-il été possible de classer pour "absence d'infraction pénale" des documents à " caractère pornographique" mettant en scène des mineurs ou des images d'enfant torturés? Qui sont les enfants martyrisés? Où sont-ils? Qui sont les violeurs et les tortionnaires? Force nous a été de constater qu'ils n'avaient pas fait le moins du monde l'objet de recherches. Nous ne pouvons pas nous l'expliquer à ce jour. [...] Quand on découvre la position exprimée en catimini en 1999, on comprend mieux les raisons du malaise dans la haute hiérarchie judiciaire, un an plus tard, lorsque resurgit le CD-ROM si promptement jeté aux oubliettes ».



Le Livre de la honte, l'enquête qui dérange Élisabeth Guigou est aujourd'hui totalement introuvable et s'échange à prix d'or sur Internet.

Sans surprise, l'enquête promise par **Élisabeth Guigou** au 19/20 de *France 3* n'ira pas plus loin et s'achèvera, en 2003, par un non-lieu. Comme on ne se refait pas, *Libération* titrera « Le fichier douteux finit en non-lieu » (4 avril 2003). Pourtant, au total, ce ne sont pas moins de 81 parents français qui auront identifié leur enfant dans la documentation de Zandvoort, établissant parfois des connexions avec d'autres affaires comme celle des disparues de l'Yonne ou du **Coral**. Mais dans les 81 cas, les autorités judiciaires et policières rétorqueront que l'identification est erronée, qu'il s'agit d'une erreur et que l'enfant que des proches ont reconnu n'est qu'un... « sosie ».

C'est ainsi que, pour justifier son non-lieu, la juge **Danielle Ringot** évoque, entre autres, la prétendue erreur d'une mère qui avait cru reconnaître son fils. Cette dernière s'est vu signifier qu'il s'agissait de **Bjorn Nijkamp**, un jeune Néerlandais dont les violeurs avaient été arrêtés. Or Laurence Beneux assure que « le patron de l'enquête hollandaise m'a confirmé dans son bureau qu'il ne s'agissait pas de Bjorn. Quand je l'ai relaté aux policiers français, ils n'ont pu me présenter une seule preuve écrite. Selon eux, leurs homologues hollandais leur auraient fait cet aveu dans un couloir... » (entretien à *MK-Polis*, 23 janvier 2020).

Cerise sur le gâteau, **Marcel Vervloesem**, la source de Serge Garde et de Laurence Beneux, sera poursuivi en Belgique par le parquet de Turnhout en octobre 2000 pour « recel de matériel pédophile », le « matériel pédophile » en question n'étant autre que... le CD-ROM de Zandvoort. En fait, Marcel Vervloesem a fait l'objet d'attaques dès le début de l'affaire. *The Independent* (13 septembre 1998) a rapporté qu'il avait été condamné à de multiples reprises, notamment en 1979 pour agression sexuelle sur mineur. En février 2008, il sera de nouveau condamné à quatre ans de prison pour abus sexuels sur mineurs, diffusion de matériel

pédopornographique et escroquerie. Libéré en 2010, de nouveau incarcéré en 2012 pour agression sexuelle sur son neveu, acquitté en décembre 2014, il décédera en janvier 2018 à l'âge de 65 ans. Quelle que soit la probité de cette source (on consultera le droit de réponse publié par les **Morkhoven** dans l'onglet « Discussion » de la page *Wikipédia* de Marcel Vervloesem), l'authenticité de sa documentation dans l'affaire de Zandvoort n'a jamais été contestée... Et, poussés dans leurs retranchements, les **Morkhoven** fourniront à la presse la documentation qu'ils avaient gardé sous le coude, soit 19 autres CD-ROM du même type, qui permettront à Laurence Beneux et à Serge Garde de poursuivre cette enquête mise en image en 2010 dans le documentaire *Le Fichier de la honte* (Troisième Œil Productions).

### Un passage place Vendôme marqué par les affaires pédo-criminelles

C'est à une période qui voit la multiplication des coups de filets chez les trafiquants de pédopornographie qu'Élisabeth Guigou est nommée, le 4 juin 1997, ministre de la Justice à la faveur de la cohabitation et du retour des socialistes aux affaires. À l'époque, la police vient de procéder à des dizaines d'arrestations en démantelant, coup sur coup, les réseaux **Toro Bravo** et **Ado-71**. Invitée à réagir au suicide de quatre individus visés par l'enquête, la nouvelle garde des Sceaux annonce la couleur en se demandant « si on avait besoin de ces arrestations spectaculaires et de toute cette médiatisation » (*Europe 1*, 23 juin 1997).

L'affaire Dutroux ayant placé la pédo-criminalité au centre de l'attention médiatique, Élisabeth Guigou choisit d'aborder cette épineuse question sous un angle surprenant, celui du suivi socio-judiciaire des auteurs d'agressions sexuelles obligeant ces derniers à se soigner après leur libération (loi Guigou du 17 juin 1998). Mais son attitude dans l'affaire du « CD-ROM de Zandvoort » suscite l'interrogation sur l'ordre des priorités : que signifie l'obligation de soigner des délinquants sexuels après leur libération, si les autorités ne font rien ou presque en amont pour les arrêter? En marge de cette affaire dans laquelle elle se distingue par le lapsus (« je ne veux pas que rien ne soit laissé au hasard ») révélateur du malaise de la ministre qui laisse présager de la suite, Élisabeth Guigou profite de son intervention sur *France 3*, le 12 avril 2000, pour annoncer la création d'un « fichier d'empreintes génétiques », la lutte contre la pédo-criminalité étant un prétexte tout trouvé pour avancer sur l'agenda de la société du traçage généralisé.

Ce jour-là, la garde des Sceaux est surtout venue démentir l'existence d'une enquête en cours quant à la découverte d'un charnier d'enfants évoquée face à **Élise Lucet**, deux semaines plus tôt, par **Martine Bouillon**, substitut du procureur de Bobigny, au cours du débat qui a suivi l'enquête de **Pascale Justice**, **Stéphane Taponier** et **Cécile Toulec**, *Viols d'enfants: la fin du silence*, diffusée dans *Paroles d'enfants* sur *France 3*, le 27 mars 2000. La magistrate avait alors déclaré : « Je peux vous dire qu'en région parisienne, j'ai effectivement eu connaissance de charniers d'enfants. Je pèse mes mots. Je n'en dirai pas plus parce qu'il y a une instruction en cours. »



## DOSSIER

Bien davantage que les révélations de *L'Humanité*, c'est bien l'incendie provoqué par la sortie de **Martine Bouillon** qui préoccupe en réalité la ministre de la Justice. Elle saisira en effet le Conseil supérieur de la magistrature qui sanctionnera la magistrate (déplacement d'office). Notons que le CSM comptait alors parmi ses membres **Michel Joubrel**, substitut du procureur général près la cour d'appel de Versailles et ancien président de l'Union syndicale des magistrats. Ce dernier, qui a contribué à sanctionner Martine Bouillon, sera arrêté en 2003 pour téléchargement et détention de plus de cinq mille photos et vidéos pédopornographiques lors de perquisitions à son domicile, dans son bureau à la cour d'appel de Versailles mais encore dans sa résidence secondaire en Bretagne. Mis à la retraite d'office en 2004, radié en 2005, il sera condamné à Tours en 2006 à... 1 000 euros d'amende et huit mois de prison avec sursis. Martine Bouillon, dont la sanction s'était tout de même accompagnée de la reconnaissance d'un « dossier professionnel dans l'ensemble assez favorable » et d'un « engagement manifeste en faveur de l'enfance en détresse », sera finalement amnistiée en mars 2001 par **Marylise Lebranchu** qui, entre-temps, a remplacé **Élisabeth Guigou** place Vendôme.

Quant au reportage *Viols d'enfants: la fin du silence*, il n'a pas été mis en ligne sur le site tout public de l'INA. On ne peut y accéder sans les codes *INA Mediapro* (journalistes) ou *Inathèque* (bibliothèques de recherche). Ce qui n'empêche pas des copies de circuler sur Internet et d'offrir une deuxième vie à ce courageux reportage. D'où un intérêt du public jamais démenti et un succès tel qu'**Élise Lucet** a été sommée de se justifier, plus de vingt ans après, par **Patrick Cohen** dans l'émission *C à vous* (*France 5*, 16 mars 2023): « – **Patrick Cohen**: Si vous regardez les réseaux sociaux, [...] vous êtes cités comme caution par ceux qui prétendent qu'aujourd'hui des pédosatanistes utilisent le sang des enfants, je m'arrête là.; – **Élise Lucet**: Pas du tout, très franchement on n'était pas du tout dans des réseaux satanistes. C'était pas ça du tout l'histoire. C'était des réseaux de prostitution d'enfants par leurs parents. On était très loin de tout ça et loin de moi l'idée de vouloir porter caution à quoi que ce soit de ce style, mais pas du tout. Je ne serais pas capable de retracer le documentaire vingt-cinq ans après à la minute près, mais on est à des milliers de kilomètres de ce qu'on raconte. Donc je rétablis la vérité. Non. Et je pense qu'il ne faut pas utiliser ce documentaire pour justifier les propos qui sont tenus aujourd'hui. »

S'il s'agit de « rétablir la vérité », rappelons que le reportage *Viols d'enfants: la fin du silence* couvrait une affaire judiciaire, au départ assez classique, prenant racine dans un divorce survenu en août 1994 qui avait vu les deux enfants du couple, un garçon de 5 ans et une fille de 8 ans, confiés à la mère. Le père en avait la garde un week-end sur deux. Jusque-là, rien de plus classique. Sauf qu'en janvier 1996, la mère fait constater par un médecin des hématomes sur les corps des enfants dont l'état psychique semble se détériorer. Elle constate également des troubles du comportement se manifestant par une régression dans le développement. Trois mois plus tard, la fille qui refuse désormais de se rendre chez son père, avertit sa mère que son frère est en danger. Emmenés chez un pédopsychiatre, les enfants, terrorisés,

vont alors, durant trois ans, avec l'aide de dessins, se livrer progressivement. Dans un langage maladroit et enfantin, ils parlent d'abord de coups, d'attouchements, puis de viols en réunion et enfin de meurtres d'enfants (« un peu arabes ou des choses comme ça » explique la fille) par décapitation au cours de cérémonies rituelles. Mêlant sacrifices d'enfants et cannibalisme, ces cérémonies sont, selon les enfants, menées par un mage que ses adeptes appellent « **Boucnooubour** ». Pendant les cérémonies, les adultes sont revêtus de capes blanches et rouges, portent d'étranges croix sur leurs épaules, tandis que les enfants ont préalablement été hypnotisés.

Le pédopsychiatre **Pierre Sabourin** écarte la thèse du délire et de l'affabulation des enfants et prend leur parole au sérieux. Inimaginable (au sens propre du terme), le récit dont les deux enfants accouchent lentement au fil des séances comprend des éléments de descriptions précis et concordants. Parallèlement, en octobre 1996, à la suite d'une plainte déposée par la mère, l'enquête est confiée à la commissaire divisionnaire **Nicole Tricard** de la Brigade de protection des mineurs (BPM). Si le témoignage des enfants a été pris au sérieux par le pédopsychiatre, ces derniers sont incapables, étant donné leur âge, de donner des lieux ou des identités d'individus, excepté leur père. Ils décrivent et dessinent toutefois avec force détails un hôtel particulier situé dans les beaux quartiers de l'ouest parisien dont les sous-sols ont été aménagés pour accueillir les cérémonies. L'ancrage social du groupe dans la bonne bourgeoisie sera confirmé pendant l'enquête au cours de laquelle seront interrogés le père, ostéopathe de profession, ainsi que huit personnes de son entourage, parmi lesquels un journaliste, une décoratrice de cinéma, un pilote de ligne, une conseillère en communication, etc.

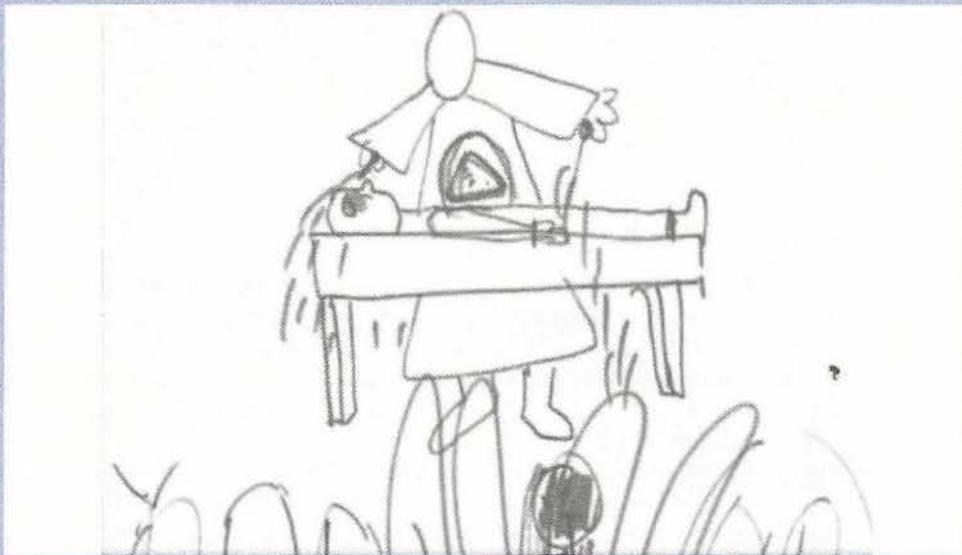
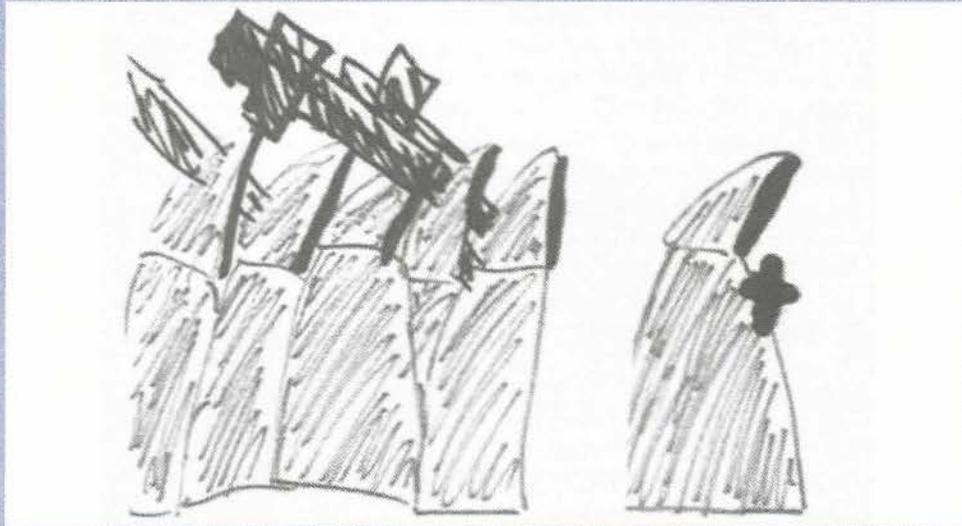
Mais rapidement, l'enquête s'enraye. Malgré la gravité des crimes potentiellement commis, la juge d'instruction chargée de l'affaire, explique à *France 3* que « la Brigade de protection des mineurs qui par ailleurs a fait une grosse enquête n'a ni le temps, ni les moyens de faire des filatures. Les filatures, c'est réservé aux gros trafiquants. » Si le père a été placé sur écoutes, ses conversations téléphoniques font ressortir, dès le début de l'enquête, qu'il a, selon ses dires, « des renseignements de ce qui se passe en fait chez le juge de temps en temps ». Sur le PV du 1<sup>er</sup> janvier 1997, on lit: « Mentionnons qu'il apparaît que Monsieur X [le père] a su par des indiscretions dans le cabinet du juge pour enfants que sa fille a parlé de la secte ». La « taupe » n'est autre que la tante du père, greffière dans un tribunal. Trois mois plus tard, le père est mis en examen pour viols sur mineurs de (moins de) 15 ans, agressions sexuelles sur mineurs, corruption de mineurs, fixation, enregistrements de l'image à caractère pornographique de mineurs. Ce qui n'empêche pas la justice de l'autoriser, le mois suivant, à revoir ses enfants...

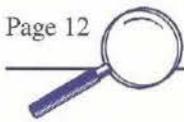
Il faut dire que, de toute évidence, la juge d'instruction n'a pas cru les enfants. Quand elle les auditionne, début 1998, l'avocate de la mère, M<sup>e</sup> **Catherine Lardon-Galéote**, n'a pas été conviée. À sa place, est entrée en scène une avocate choisie par la justice, M<sup>e</sup> **Patricia Guertzou-Blimbaum**. Le 28 mai 1998, la juge d'instruction refuse le complément d'enquête demandé par l'avocate de la mère, arguant qu'« attendu en effet que si on ne peut nier l'existence des



# DOSSIER

**Viols d'enfants, la fin du silence :  
quelques dessins des enfants présentés dans le reportage**





## DOSSIER



sectes en France ni leur emprise grandissante, il apparaît en revanche inimaginable que dans le cadre de ces groupements, il puisse y avoir, ainsi que le déclare Marie [la fille] "des têtes d'enfants au bout de pics" qui brûlent, "une tête et des mains d'enfants coupées et des bouches sur une table contenant des mains d'enfants". Attendu d'autre part, bien que Pierre [le fils] ait déclaré au cours de la confrontation que des femmes mettaient aussi leur zizi dans sa bouche et dans ses fesses, cela est à l'évidence, matériellement impossible [NDA: les "études de genre" ne sont pas encore à la mode et, ce n'est que quinze ans plus tard que les « femmes à zizi » deviendront le *nec plus ultra* du "progressisme" ...]. Par ces motifs, rejetons les demandes d'investigations supplémentaires sollicitées par M<sup>e</sup> Lardon-Galéote. »

Ainsi, la juge d'instruction semble-t-elle s'asseoir sur l'expertise psychiatrique qu'elle a elle-même demandée, une expertise décrivant certes un « témoignage [qui] mérite d'être reçu avec prudence », mais concluant à une « crédibilité globale des propos des enfants ». En outre, le P<sup>r</sup> **Philippe Mazet**, chef du service de psychiatrie de l'enfant à la Pitié-Salpêtrière rejette catégoriquement l'hypothèse des fausses allégations d'enfants qui peuvent intervenir dans un contexte de règlement de compte entre parents à l'occasion d'un divorce. Aussi, interrogés par les journalistes de *France 3*, **Paul Ariès** (peu suspect de « conspirationnisme ») accrédite le témoignage du fils, celui qui a justifié le refus d'un complément d'enquête par la juge d'instruction **Danielle Ringot** (« des femmes mettaient aussi leur zizi dans sa bouche et dans ses fesses »), en expliquant que les adeptes de ce type de secte se présentent « fréquemment » comme des hommes qui sont des « pures femmes » dans le sens de la fécondation d'un « surhomme » et que la barbarie ritualisée renvoie à une « augmentation de sa propre puissance » par la souffrance subie ou infligée. Ajoutons qu'en marge d'un entretien téléphonique avec les journalistes de *France 3* organisé sous le contrôle de son avocate **Monique Smadja-Epstein**, le père des enfants a tout de même parlé ouvertement de « la pulsion de l'inceste qui remue chacun de nous-même. » En outre, les écoutes ont fait ressortir une conversation du père avec une de ses relations pendant laquelle sont abordées explicitement des sectes « très connues qui préconisent justement des choses où les limites deviennent un peu floues au niveau de ce qu'il est possible de faire avec son enfant. »

Des éléments dont fera fi Danielle Ringot, la juge d'instruction, déjà à l'œuvre dans l'affaire de Zandvoort, qui prononcera une ordonnance de non-lieu. **Élise Lucet**, qui avait introduit son reportage sous l'angle du « déni de justice », de la parole des enfants « pas entendue » et de la « loi du silence », explique donc aujourd'hui qu'« on n'était pas du tout dans des réseaux satanistes », alors que même *Libération* (11 mai 2000) avait parlé, au sujet de ce reportage, de « véritables cérémonies sataniques ».

Si ces réseaux sont mal connus et leur existence parfois contestée, des confessions très similaires ont été recueillies en France et en Suisse romande par **Didier Cazet**, **Ralf Hermersdorfer** et **Tanya Schmidt** dans *Spezial: Die unangenehme Wahrheit – Missbrauchte Kinder, gequälte Seelen (La désagréable vérité: des enfants maltraités, des âmes torturées)* diffusé sur la chaîne allemande N24 le 2 décembre 2002 (des copies circulent sur Internet sous le titre *Snuff-Movies et Messes Noires en France*) qui met en lumière que ce type de pratique se déroule dans un cadre familial, souvent de génération en génération. Certains des témoignages du reportage semblent renvoyer à l'affaire Dutroux et des photos d'un des enfants interrogés ont été retrouvées sur les CD-ROM de Zandvoort mais ces pistes n'ont manifestement jamais été prises en compte dans le cadre des enquêtes menées sur ces affaires. Par ailleurs, **Charles-Louis** et **Diane Roche**, les enfants du juge **Pierre Roche**, président de chambre à la cour d'appel de Montpellier, ont décrit en décembre 2005, face caméra, des pratiques rituelles similaires dans les réseaux de pouvoir que fréquentait leur père, établissant un lien entre la disparition de ce dernier, le 22 février 2003 et l'affaire **Patrice Alègre** qui éclata deux mois plus tard. Ce témoignage, qui selon ses auteurs constitue « le volet secret de l'affaire Alègre » circule sur Internet sous le titre *Témoignage des enfants du magistrat Pierre Roche*. Dans la même veine, on consultera *L'Enfant sacrifié à Satan* de **Bruno Fouchereau (Filipacchi, 1997) qui a recueilli le témoignage de **Samir Aouchiche**, survivant d'un groupe analogue répondant au nom d'Alliance Kripten. Une épaisse bibliographie sur ce sujet trop méconnu a été publiée dans *MK. Abus rituels et contrôle mental* sous-titré *Outils de domination de la « Religion sans nom » (Omnia Veritas, 2016)* dont l'auteur, **Alexandre Lebreton**, explore en particulier le processus de « dissociation » (le terme est employé par **Camille Kouchner**) qui s'opère chez les individus ayant grandi dans ces réseaux.**

Très rarement traité en France, ce thème a été abordé en 2011 dans l'émission *Sur les docks* de *France Culture* par le père **Georges Morand** qui, confronté à ces sociétés secrètes dans le cadre de ses activités au diocèse de Paris, explique avoir rencontré « des personnes qui ont été la proie de groupuscules satanistes extrêmement redoutables pratiquant ce que l'on appelle les messes noires liées à des rites de sorcellerie et de magie, avec des meurtres rituels [...] sous le double couvert, et je pèse mes mots, d'une part de la mafia, tous les réseaux mondiaux de la prostitution de bas et de haut étage, du trafic de drogues et d'autre part de personnalités que l'on pourrait dire au-delà de tout soupçon qui tiennent des postes clés dans notre civilisation, que ce soit dans le monde de la politique, toutes tendances politiques confondues [...], dans le monde de la magistrature, dans le monde scientifique, dans le monde de la finance, dans le monde intellectuel [...] et je dirais même hélas, trois fois hélas, dans le monde ecclésiastique ».

(Suite au prochain numéro)>>